

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2010

Présents : Maryse Millet, Jean Simondon, Gilles Dumas, Thérèse Robert, Isabelle Minotti, Patrick Modica, François Léchailler, Alexandra Ardiet, Florent Vallot, Adeline Ougier, Bernard Grappey, Daniel Bobillier

Excusés : Paulina Requena, Christophe Simon, Michelle Dodane

Travaux d'adduction d'eau

Le travail consistait à changer de vieilles canalisations et à remplacer des canalisations privées.

Le conseil remercie les habitants de Gennes pour leur patience pendant la durée des travaux.

Réfection des chaussées : la réception des travaux a donné lieu à quelques remarques qui seront reprises par l'entreprise.

Le conseil décide de faire déposer, après l'hiver, une couche de porphyre sur l'ensemble des rues touchées par les travaux afin de consolider le bicouche existant.

Travaux de l'école

La réception du chantier a eu lieu avant la rentrée ; le chauffage fonctionne dans le nouveau bâtiment.

Les employés communaux ont remis en état la barrière de l'enclos des ânes ainsi que la crèche recevant le foin.

Organisation du travail des agents : demande de reconduction de contrat

Le contrat passerelle d'Aline Mottas arrive à sa fin : le conseil décide d'en demander le renouvellement et de prolonger son contrat pour un an. La répartition des tâches entre les employés sera réaménagée pendant l'arrêt maternité de Chloé Vienny et Aline assurera la surveillance de la cantine en alternance avec d'autres travaux communaux.

Espaces verts

La commission espaces verts souhaite qu'un budget soit établi à l'année pour fleurir et améliorer l'aspect du village. Le conseil demande une estimation des dépenses avec deux niveaux de réalisation, un niveau maxi et un niveau mini.

Le conseil, à l'unanimité, remercie Aline et Mathieu pour le très bon travail réalisé au jardin botanique qui met en valeur les collections de plantes et arbustes de jardin, et améliore l'entrée du village.

Service ACMO hygiène et sécurité ; organisation du travail du secrétaire

Chaque commune a l'obligation de nommer un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de la sécurité ; Théo Marguet, le secrétaire de mairie, s'est proposé volontaire pour assurer cette fonction. Ses horaires de travail seront modulés selon les périodes de l'année en fonction des charges de travail.

Travaux en forêt

Les employés communaux finissent le travail de dégagement des parcelles 12 et 31 prévu par le contrat d'entretien 2010 de l'ONF.

Un devis nous est proposé par le GAEC du Bois de Santé pour un montant de 45 € HT de l'heure, pour la location d'une épareuse, afin de procéder à l'élague des chemins forestiers. Le conseil municipal accepte ce devis.

Ecole

Le conseil municipal prend connaissance d'actes d'incivilité constatés au sein de l'école, de la part de certains parents envers des enseignants. Les conseil condamne ces actes ; une rencontre d'explication sera prochainement organisée.

Questions diverses

- Décision budgétaire modificative permettant d'encaisser des recettes et d'engager des dépenses pour le fonctionnement du Festifanfares (3 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement).
- Décision d'adhérer à l'association de certification des bois pour un coût d'environ 17.60 € par an. Cette certification nous permet de commercialiser nos bois de façon plus efficace et dans l'optique d'un développement durable.
- Une lettre a été envoyée à ERDF pour signaler des microcoupures néfastes à certains appareils. Réponse d'ERDF : des branches d'arbres pouvant entraîner ce problème, il sera procédé à des travaux d'élagage au mois d'octobre.
- La CAGB propose une étude énergétique et thermique des bâtiments communaux. La commune désigne Mme Thérèse Robert comme personne relais. Elle fournira tous les renseignements pour réaliser les études qui seront financées par la CAGB, l'ADEME et la Région Franche-Comté.
- Syndicat du Marais : l'aérodrome de la Vèze prévoit d'augmenter la largeur de la piste et d'abattre des arbres. Le Syndicat émet un avis défavorable, considérant que le véritable objet est d'augmenter le trafic aérien, ce qui aura un impact négatif sur l'environnement du marais.
- Des travaux sont nécessaires sur le tracteur de la commune : modification du montage de la lame de déneigement pour un montant de 2 750 € et adjonction d'un triangle clignotant obligatoire lors d'interventions sur la chaussée pour un montant prévisionnel de 480 €. Le conseil accepte ces devis.
- Gilles Dumas se propose d'être le référent pour le passage de la télé au numérique. Il demande des bénévoles qui recevront une formation afin de pouvoir apporter leur aide aux personnes qui ont des difficultés pour réinitialiser leurs chaînes (se faire connaître en mairie).
- La pièce de théâtre « le vieux vélo vert » qui a réuni 80 spectateurs comptait parmi ses acteurs un Gennier, Gérard Dodane.
- Réunion de formation organisée par la CAGB pour l'embellissement des villages : la représentante de la commune, Thérèse Robert, sera accompagnée de l'un des employés communaux.
- Plan communal de sauvegarde : ce plan qui est obligatoire dans toutes les communes nécessite l'achat d'un moyen d'alerte des habitants ; la commune a opté pour une sonorisation pouvant se placer sur un véhicule (coût 932 €). Ce plan est en cours de finalisation.
- Diffusion de l'information dans le village et économie de papier : le conseil municipal propose aux personnes qui possèdent une adresse Internet de recevoir par mail différentes informations. Les personnes intéressées sont invitées à adresser un mail à la mairie (commune.gennes@wanadoo.fr) en précisant si elles souhaitent :
 - . recevoir par mail le compte-rendu du conseil municipal (alors ces personnes ne recevront plus le document papier) ;
 - . être averties d'informations telles que coupures d'eau, d'électricité, modification du ramassage des ordures, alerte météo, ...
- Samedi 9 octobre à l'école maternelle : présentation du site pilote pour les parents des enfants nouvellement scolarisés.
- Chasse : Il n'y aura plus de battue le jeudi ; les zones de battues seront signalées à la cabane de chasse et un plan précisera les zones de chasse sur le panneau d'affichage de la mairie. Cinq miradors ont été installés en forêt pour sécuriser les postes de tir (tir vertical et non plus horizontal).

- Tondeuses autoportées : Nous avons récemment appris que les tondeuses autoportées sont considérées comme des véhicules roulants et qu'à ce titre, elles doivent faire l'objet d'un contrat d'assurance particulier. Si vous possédez une tondeuse autoportée, vérifiez par conséquent qu'elle est bien assurée.

- Période de distillation – Campagne 2010/2011 : La période de distillation, pour la campagne 2010/2011, s'étendra du vendredi 1^{er} octobre 2010 ou samedi 30 avril 2011. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h pendant toute la période.

Etat-Civil : naissance

Le 14 septembre dernier est né à Besançon le petit Baptiste Franon. Félicitation aux heureux parents et bienvenue à ce jeune homme dans notre village.

ASL pétanque

L'ASL pétanque de Gennes vous informe de sa prochaine soirée « fondue géante » avec DJ à la salle polyvalente.

Le nombre de places étant limité, réservez d'ores et déjà votre soirée du vendredi 19 novembre 2010.

Tarif unique : 17 €

Inscriptions auprès d'Alexandra Ardiet (03 81 55 75 59) avant le mercredi 3 novembre.

Morre en musique

Dans l'église de Morre, est installé un orgue qu'un appelle positif, copie d'un instrument historique italien de 1600. Il sonne agréablement.

Autour de l'orgue, un concert gratuit vous est proposé avec chants et instruments

samedi 23 octobre 2010 à l'église de Morre

à 19h30

C'est une heure musicale, avec quelques surprises, remplie de musiques que l'on dit « anciennes », dans une sorte de parcours musical : ...musiques du temps des Croisades, du temps des Lumières, en passant par Monteverdi, Bach, Blavet (ce musicien peu connu né à Besançon en 1700).

La séance se déroule comme un jeu théâtral médiéval. Les auditeurs auront été accueillis par un fond sonore, avant l'heure précise du début, avec quelques artistes amateurs et professionnels, autour de Michel Gentilhomme.

Musiques vieilles de plusieurs siècles, et qui pourtant apparaissent dans toute leur modernité, avec parfois une audace qui ne lasse pas de nous étonner, par exemple : *Zipoli*, compositeur paraguayen, présenté dans le mariage de deux instruments que 400 ans séparent, le vibraphone avec l'orgue !

Ce concert marque une action culturelle « Morre en musique » pour présenter aux habitants de Morre et environs d'une manière originale quelques-unes des richesses du patrimoine musical, notamment les musiques d'avant les classiques. Cette manifestation est réalisée en partenariat avec la municipalité et l'association Notes et Touches.